

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
5 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentin FIGUET – Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE – Béatrice MOULIN-MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Patrick RAMON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET -Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNE - Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS :

PROCURATIONS: Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir à Yannick PAQUE) – Emilie RATTON (pouvoir à Corinne JOURDAN) – Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) – Jessica ROSINET (pouvoir à Clémentine FIGUET) -Annie MONNERY (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

VOTANTS :

POUR :

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0

N° 2024-76

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs Serge BERNARD – Yann FLAMANT -Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Eliane GEOFFROY

M Cyril BRUZZESE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Fonds Vert « Place de la Paix »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en ses articles L2122-22 et L2122- 23 et L3231-1 à L3232-5,

Vu le dispositif du Fonds Vert destiné à financer des projets permettant une performance environnementale, une adaptation du territoire au changement climatique et une amélioration du cadre de vie,

Vu le budget communal de l'exercice 2024, et notamment une partie des crédits inscrits à l'opération 20172510,

Considérant les travaux engagés par la collectivité pour requalifier son centre bourg, et plus particulièrement la dernière phase correspondant à la Place de la Paix,

Considérant que pour le financement de ces travaux, la commune peut solliciter le concours financier l'Etat au taux le plus élevé, au titre du Fonds Vert, dispositif relevant des domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

	€ HT	€ TTC
Maitrise d'œuvre	29 800,33	35 760,40
Travaux aménagement de la Place de la Paix	500 827,00	600 992,40

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement :

Nom des organismes	Pourcentage	Détail
DSIL	maximum 30 %	max 159 188,19 €
Fonds Vert	maximum 30 %	max 159 188,19 €
Région	maximum 10 %	max 53 062,73 €
Fonds de concours	maximum 50 % (reste à charge)	max 42 292,80 €
Autofinancement de la commune	minimum 20 %	min 106 125,46 €

- **AUTORISE** M le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat au titre du fonds vert au taux le plus élevé possible
- **DIT** que la somme de reste à charge sera supportée par le budget communal.

Le Maire

Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.